



# Montlignon Ville de

## Règlement intérieur

### Médiathèque Victor Hugo de Montlignon

21/05/21

La médiathèque Victor Hugo est un service public qui offre à tous les usagers la possibilité d'emprunter et de consulter des livres et d'autres documents pour leur agrément personnel ou pour répondre à leur recherche. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement, sur le site internet de la Médiathèque et de la ville. Les horaires peuvent varier au cours de l'année ou durant les vacances scolaires.

#### **1. Les modalités d'inscription**

- L'utilisateur doit se préinscrire en ligne de son domicile ou à la médiathèque avec ou sans l'aide du personnel.
- L'inscription est ensuite validée par la médiathèque sur simple présentation d'une pièce d'identité.
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale est demandée lors de la première inscription. Cette autorisation reste valable pour les renouvellements d'inscription jusqu'à la majorité.

#### **2. Tarifs**

- L'accès est libre et gratuit pour tous.

#### **3. Prêt et retour de documents**

- Chaque lecteur peut emprunter 5 livres, 2 DVD, 2 CD et 2 revues pour une période de 3 semaines maximum. Les moins de 14 ans ne peuvent pas emprunter de documents adultes. Pendant les vacances d'été, la durée d'emprunt est prolongée.
- Les documents peuvent être prolongés 2 fois.
- L'utilisateur peut réserver 2 documents en cours de prêt.

#### **4. Retards ou perte de documents**

- Une première lettre de rappel est envoyée automatiquement après 14 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents.

- Une seconde lettre de rappel est envoyée automatiquement après 21 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents + une suspension du prêt de 7 jours après le retour des documents et avant le lancement de la troisième lettre de rappel.
- Une troisième lettre de rappel est envoyée après 28 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents + une suspension de 14 jours après le retour des documents et avant le lancement de la demande de remplacement et de remboursement.
- En cas de perte et de détérioration d'un document, l'emprunteur devra le remplacer. Pour les DVD, en raison des droits de prêt, un remboursement à l'ordre du trésor public devra être effectué.
- En cas d'indisponibilité de l'ouvrage, un remplacement à l'équivalent sera proposé.

#### **5. Consultation sur place, accès internet, photocopies et impressions de document**

- L'accès à un poste informatique d'un mineur de moins de 14 ans reste conditionné à la présence d'un responsable légal.
- L'usage d'internet doit être conforme aux lois en vigueur. Tout usager désirant y accéder s'engage à respecter la charte multimédia en annexe.
- L'usage d'internet est une activité placée sous la responsabilité de l'adulte accompagnant l'enfant mineur.

#### **6. Règles de conduite**

- Un comportement et une tenue corrects sont exigés.
- Il est demandé de ne pas manger ni de boire dans les locaux.
- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur des locaux. Toute nuisance sonore (téléphone portable, musique...) est interdite.
- Les usagers sont tenus de respecter les lieux et notamment le matériel et le mobilier.
- Les animaux ne sont pas admis dans la médiathèque excepté les chiens guides d'aveugles.
- Par respect de la neutralité de l'établissement, toute propagande et distribution de tracts sont interdits. L'affichage dans la médiathèque n'est autorisé que pour les informations à caractère culturel après accord du responsable.
- Les bibliothécaires ne peuvent être tenus pour responsable en cas de disparition d'objets personnels.
- Les enfants sont sous la responsabilité des personnes qui les accompagnent.

#### **7. Application du règlement**

- Le personnel de la médiathèque Victor Hugo est chargé de l'application du règlement qui est affiché dans les locaux et disponible sur son site internet.

- Tout usager s'engage à respecter ce règlement.

## **8. Données personnelles**

Les données collectées par la médiathèque Victor Hugo sont utilisées :

- Pour vous permettre d'accéder à nos services de prêt et de consultation de votre compte en ligne
- Pour vous contacter en cas de besoin (ex : oubli de cartable...)
- Pour vous prévenir des retards de documents ou des réservations disponibles
- Pour vous informer des animations de la médiathèque
- Pour éditer des statistiques dépersonnalisées

Elles ne sont en aucun cas communiquées ou revendues à un tiers autre que nos prestataires vous permettant l'accès aux différents services de la médiathèque.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée du service (le temps du prêt) et sont supprimées un an à compter de la date de fin du dernier prêt.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Ils peuvent exercer ce droit en contactant la médiathèque par mail à l'adresse : [mediatheque@montlignon.fr](mailto:mediatheque@montlignon.fr)

Le Registre de traitement des données peut être consulté sur place à la médiathèque.

## **9. Acceptation du règlement**

La délivrance de la carte vaut prise de connaissance du règlement et de la charte de bon usage d'Internet et du multimédia.



